



# LA CHARTE DES PARENTS

Cette charte doit permettre la bonne marche du Club. Elle est signée en début de saison sportive et représente un engagement moral de la part des parents. Elle servira au long de la saison sportive et permettra la qualité de l'engagement des signataires.

## **1- Inscriptions**

L'inscription au Castel gym de tout gymnaste implique :

- Le paiement de la cotisation et de la licence au moment de l'inscription,
- La fourniture d'un certificat médical et d'une photo d'identité,
- L'acceptation et le respect des statuts du Club et de son règlement intérieur,
- L'acceptation et le respect de la présente charte.

## **2- Responsabilités**

Prise en charge des gymnastes par le Club uniquement pendant le durée des cours.

En dehors des heures et des lieux d'entraînement et en cas d'absence de prise en charge par l'entraîneur, le Club ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un accident ou incident survenant à un gymnaste ou provoqué par un gymnaste.

En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement en l'absence des parents, ceux – ci reconnaissent le droit à l'entraîneur responsable ou aux membres du Conseil d'Administration de prendre toutes les mesures d'urgence qu'ils jugeront nécessaire pour assurer la sécurité du gymnaste en tenant compte des informations portées sur la fiche d'inscription.

## **3- Le matériel**

Le Club dégage toutes responsabilités en cas de vol ou de perte d'effets personnels, lors des entraînements, des déplacements, en salle ou dans les vestiaires.

## **4- Les compétitions et autres manifestations**

Tout gymnaste inscrit à une compétition devra respecter son engagement. En cas de manquement à cette règle sans motif valable et justifié, le Club fera supporter aux familles le montant des frais d'annulation (à hauteur du tarif de l'engagement).

Pour tout déplacement interclub à l'extérieur (loisir, compétition, manifestation) sans la présence d'un responsable légal, une autorisation écrite de sortie signée sera obligatoire.

## **5- Horaires – Assiduité – Ponctualité**

- Être le plus assidu possible et ponctuel aux entraînements et aux compétitions.
- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence ou de retard.
- Les retards nuisent à l'activité et perturbent le fonctionnement des groupes. La ponctualité est une marque de correction à l'égard des autres.

## **6- Organisation – Objectifs sportifs**

Les entraîneurs et le Conseil d'Administration définissent :

- les orientations générales pour chaque catégorie,
- les déplacements sportifs,
- la stratégie sportive du Club.

Chaque entraîneur a la responsabilité d'une ou plusieurs catégories de gymnastes et respecte les orientations fixées par le Club. Sur recommandation de son entraîneur, le gymnaste pourra se voir proposer des formations de juge au cours de sa carrière sportive. Le gymnaste ayant accepté ce parcours de développement de compétences s'engage à être assidu et à respecter les règles et procédures mises en place.

Il est important qu'une collaboration existe entre les parents et le Club. Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport en adoptant les comportements suivants :

- adhérer et encourager son enfant à respecter la « charte du gymnaste »,
- aider son enfant à développer un « esprit sportif » et entretenir ses valeurs,
- respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur et/ou des dirigeants,
- déposer et récupérer son enfant au gymnase en présence d'un entraîneur du Club,
- lors de chaque entraînement les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur dans la salle en début de cours,
- seuls les gymnastes, entraîneurs, membres du Conseil d'Administration sont autorisés dans la salle d'entraînement et dans les vestiaires (sauf pour les Maternelles),
- rester courtois et poli avec tout le personnel du Club, ses bénévoles et le personnel communal. Aucune menace ni insulte ne sera tolérée,
- être volontaire pour aider et participer aux différents événements sportifs ou festifs organisés par le club.

Ces règles de vie devront être respectées lors des stages et des compétitions.

Adhérer au Castel Gym et prendre une licence au Club, c'est s'engager en tant que parent à respecter l'éthique du Club et de la gymnastique et à donner une bonne image par un comportement exemplaire en toutes circonstances.

Le respect de cette charte par chacun est une condition absolue de bon fonctionnement de l'Association. Le non-respect de celle-ci par un adhérent expose ce dernier à une possible exclusion du Club.

Le Conseil d'Administration

---

***A découper et à remettre avec votre dossier d'inscription – Merci***

**Nom et Prénom du gymnaste :**

.....

Je

soussigné(e).....

accepte de me conformer à La Charte des Parents du Castel Gym pour l'année 2023/2024.

A

.....,

le

.....

Signature(s) des parents ou représentants légaux :